

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### **TUNISIE LEASING**

Siège social : 147 av. de la liberté -1002 Tunis Belvédère -

La société TUNISIE LEASING publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2002 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2003. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la société FINOR, qui n'a pas émis de réserves quant à leur régularité et à leur sincérité.

#### **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2002** (exprimé en dinars)

	Notes	<b>31. Décembre</b>	<b>31. Décembre</b>
		<b>2 002</b>	<b>2 001</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles		876 505	785 404
Moins : amortissements		(703 236)	(605 225)
	4	<b>173 269</b>	<b>180 179</b>
Immobilisations utilisées par la société		1 967 724	1 995 287
Moins : amortissements		(1 403 731)	(1 312 817)
	5	<b>563 993</b>	<b>682 470</b>
Immobilisations destinées à la location		415 281 171	375 607 948
Moins : amortissements		(225 909 336)	(197 165 433)
Moins : provisions		(3 770 327)	(3 615 916) *
	6	<b>185 601 508</b>	<b>174 826 599</b>
Immobilisations financières		15 564 405	14 801 203
Moins : provisions		(1 198 742)	0
	7	<b>14 365 663</b>	<b>14 801 203</b>
Total des actifs immobilisés		<b>200 704 433</b>	<b>190 490 451</b>
Autres actifs non courants		673 085	534 847
	8	<b>201 377 518</b>	<b>191 025 298</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés		16 920 778	17 273 124 *
Moins : provisions		(10 042 139)	(10 205 525) *
	9	<b>6 878 639</b>	<b>7 067 599</b>
Autres actifs courants		1 015 386	3 810 591
Placements et autres actifs financiers		4 155 242	3 884 786
Liquidités et équivalents de liquidités		2 586 336	1 785 007
	10	<b>14 635 603</b>	<b>16 547 983</b>
	11	<b>216 013 121</b>	<b>207 573 281</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			
* Retraité pour les besoins de la comparaison ( voir note 3 et 9)			
	Notes	<b>31. Décembre</b>	
		<b>2002</b>	<b>2001</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		15 000 000	12 500 000
Actions propres		0	(67 010)
Réserves		11 240 265	13 536 843
Résultats reportés		7 399 997	5 532 511
		<b>33 640 262</b>	<b>31 502 344</b>
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>			
Résultat de l'exercice		3 601 190	4 068 431
	13	<b>37 241 452</b>	<b>35 570 775</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>			
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts		14	69 657 297
Autres passifs financiers		15	3 491 798
Provisions		16	1 722 763
			2 438 075
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>			<b>74 871 858</b>
			<b>71 076 564</b>

TUNISIE LEASING – (Suite)

**PASSIFS COURANTS**

Fournisseurs et comptes rattachés	17	6 343 219	9 336 327
Autres passifs courants	18	10 624 200	9 495 678
Concours bancaires et autres passifs financiers	19	86 922 392	82 093 937
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>103 899 811</b>	<b>100 925 942</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>178 771 669</b>	<b>172 002 506</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>216 013 121</b>	<b>207 573 281</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002** (exprimé en dinars)

	Notes	<b>31. Décembre</b>	
		<b>2002</b>	<b>2001</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus brut du leasing		101 060 124	95 795 319
Intérêts de retard		943 170	1 186 623
Variation des produits réservés		(47 138)	159 558
Dotations aux amortissements des immobilisations en location		(81 438 099)	(76 451 490)
<b>Total des produits d'exploitation</b>	20	<b>20 518 057</b>	<b>20 484 228</b>
<b>CHARGES FINANCIERES NETTES</b>			
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	21	<b>(10 758 819)</b>	<b>(10 447 925)</b>
<b>PRODUITS NETS</b>	22	<b>634 642</b>	<b>785 326</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>10 393 880</b>	<b>10 821 629</b>
Charges de personnel	23	(1 785 248)	(1 726 195)
Autres charges d'exploitation	24	(1 882 323)	(1 879 872)
Dotations aux amortissements	25	(337 800)	(326 890)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	26	(932 270)	(2 032 002)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(1 198 742)	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(6 136 383)</b>	<b>(5 964 959)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 257 497</b>	<b>4 856 670</b>
Autres gains ordinaires	27	116 401	223 396
Autres pertes ordinaires	28	(61 811)	(754 032)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>4 312 087</b>	<b>5 076 034</b>
Reprise sur provisions pour impôt différé	16	715 312	150 169
Impôt sur les bénéfices	29	(1 426 209)	(1 157 772)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>3 601 190</b>	<b>4 068 431</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 601 190</b>	<b>4 068 431</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2002** (exprimé en dinars)

	Notes	<b>31. Décembre</b>	
		<b>2002</b>	<b>2001</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	117 085 571	111 797 825
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	31	(4 361 142)	(3 738 643)
Intérêts payés	32	(22 437 500)	(7 849 005)
Impôts et taxes payés	33	(6 895 404)	(4 476 871)
Autres flux de trésorerie	39	7 223 248	5 323 056
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>90 614 773</b>	<b>101 056 362</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	(109 839 824)	(114 290 385)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	4 960 134	8 041 287
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	36	(1 011 131)	(4 795 433)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	37	335 636	2 562 830
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(105 555 185)</b>	<b>(108 481 701)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	38	(1 980 446)	(1 604 632)
Encaissements provenant des emprunts	14	73 902 000	38 824 153
Remboursement d'emprunts	14	(81 769 103)	(30 021 598)
Flux liés au financement à court terme	19	26 100 000	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>16 252 451</b>	<b>7 197 923</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			
Trésorerie au début de l'exercice	12 et 19	166 066	393 482
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 et 19	1 478 104	166 066

## SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES		SOLDES			
	2002	2001			2002	2001	2002	2001
Loyers de leasing	100 686 125	95 256 210	Amortissements des immobilisations en location	81 438 099	76 451 490			
Intérêts intercalaires	373 999	333 327						
Variation des intérêts réservés	(241 023)	178 317						
Intérêts réservés sur créances radiées (loyers)	88 329	27 465						
<b>Revenus bruts de leasing</b>	<b>100 907 430</b>	<b>95 795 319</b>	<b>Total des amortissements</b>	<b>81 438 099</b>	<b>76 451 490</b>	<b>Revenus nets de leasing</b>	<b>19 469 331</b>	<b>19 343 829</b>
Revenus nets de leasing	19 469 331	19 343 829	Charges financières nettes	10 758 819	10 447 925			
Intérêts de retard	943 170	1 186 623						
Variation des intérêts de retard réservés	91 773	(46 224)						
Intérêts de retard réservés sur créances radiées	13 783	-						
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>20 518 057</b>	<b>20 484 228</b>	<b>Total des charges financières</b>	<b>10 758 819</b>	<b>10 447 925</b>	<b>Marge commerciale (PNB)</b>	<b>9 759 238</b>	<b>10 036 303</b>
Marge commerciale (PNB)	9 759 238	10 036 303	Autres charges d'exploitation	1 882 323	1 879 872		-	-
Produits des placements	634 642	785 326	Charges de personnel	1 785 248	1 726 195		-	-
<b>Sous total</b>	<b>10 393 880</b>	<b>10 821 629</b>	<b>Sous total</b>	<b>3 667 571</b>	<b>3 606 067</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>6 726 309</b>	<b>7 215 562</b>
Excédent brut d'exploitation	6 726 309	7 215 562	Dotation aux amortissements	337 800	326 890		-	-
Reprises sur provisions :			Dotation aux provisions :				-	-
- Suite au recouvrement des créances	1 581 576	1 105 705	- Pour dépréciation des créances	2 340 171	3 102 530		-	-
- Pour dépréciation des titres	-	-	- Pour dépréciation des titres	1 198 742	-		-	-
- Non affectées	-	650 000	- Non affectées	-	-		-	-
- Suite à la radiation de créances	814 707	660 068	Créances radiées	988 382	695 245		-	-
Autres produits ordinaires	116 401	223 396	Autres pertes ordinaires	61 811	754 032		-	-
Reprises sur provisions pour impôt différé	715 312	250 169	Impôts sur les bénéfices	1 426 209	1 157 772		-	-
<b>Sous total</b>	<b>9 954 305</b>	<b>10 104 900</b>	<b>Sous total</b>	<b>6 353 115</b>	<b>6 036 469</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>3 601 190</b>	<b>4 068 431</b>
					-	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3 601 190</b>	<b>4 068 431</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société a été créée en Octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 Avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (D: 4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune. L'assemblée générale extraordinaire du 25 Août 1992 a décidé de porter le capital à D: 8.000.000 par la création de 400.000 actions nouvelles de D: 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de D: 5 par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de D: 2.000.000 à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D: 2.000.000 à la création de 200.000 actions nouvelles de D:10 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er Janvier 1993, le 1er Janvier 1994, le 1er Janvier 1995 et le 1er Janvier 1996.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> Novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de D : 10.000.000, à prélever sur le compte « Report à nouveau ». Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D: 10.000.000 à la création de 1.000.000 actions

nouvelles de D:10 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 d'actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2001, le 1er Janvier 2002, le 1er Janvier 2003 et le 1er Janvier 2004, à raison de :

1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la 1<sup>ère</sup> tranche

1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la 2<sup>ème</sup> tranche

1 action nouvelle pour 6 anciennes pour la 3<sup>ème</sup> tranche

1 action nouvelle pour 7 anciennes pour la 4<sup>ème</sup> tranche

Ainsi, le capital social s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de D: 15.000.000 divisé en 1.500.000 actions de D: 10 chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Jusqu'au 31 Décembre 1999, la société était autorisée à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing. De même la durée d'amortissement autorisée pour le leasing immobilier était la durée du bail.

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2000, les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n° 2000-98 du 25 Décembre 2000.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

## TUNISIE LEASING – (Suite)

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, à l'exception de la convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

#### 2-1 : Immobilisations exploitées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Installations générales	10 ans	10%
- Autres matériels	4 ans	
		25%

#### 2-2 : Immobilisations destinées à la location

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle qui varie entre un dinar et 5% de la valeur d'origine.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Tous les biens donnés en location sont couverts par une police d'assurance « tous risques »

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Le mode d'amortissement appliqué pour ces immobilisations est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion de capital incluse dans chaque loyer échu.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

#### 2-3 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition.

#### 2-4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassee parmi les passifs courants.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

#### 2-5 : Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision globale égale à 1% (1,5% de 1996 à 2000) de l'encours des loyers. Cette proportion couvre aussi bien le principal que les produits réservés.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 Décembre 1991 sont appliquées.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'encours du loyer; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

En 2002, l'excédent de la provision constituée a été affecté en couverture des risques de dépréciation des titres de participation.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

#### Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision	
A appliquer par classe	
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

#### Les garanties réelles

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

#### La valeur du matériel en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

. Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge

. Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge

. Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

#### 2-6 : Provisions pour impôt

Jusqu'au 31 Décembre 1999, le bénéfice imposable de la société est calculé sur la base des amortissements fiscaux et non sur la base des amortissements financiers.

Pour un lot de contrats souscrits pendant une période et étant donné que les amortissements financiers sont progressifs, le bénéfice comptable qui en découle est dégressif et se trouve pendant les premières années supérieure au bénéfice fiscal.

## TUNISIE LEASING – (Suite)

Or, comme à la fin du contrat, le bénéfice comptable cumulé devrait être égal au bénéfice fiscal cumulé et par conséquent les impôts dus devraient être égaux, l'insuffisance d'impôt constaté durant les premières années, par rapport à l'impôt calculé sur le bénéfice comptable ne constitue nullement un gain pour la société mais plutôt une charge différée sur les exercices postérieurs. De ce fait, le bénéfice net dégagé pendant les premières années n'est pas en totalité disponible mais comporte une charge fiscale latente.

Pour couvrir cette charge, la société a opté pour la constitution d'une provision pour impôt.

Cette provision est calculée, au taux de 20%, sur l'excédent des amortissements fiscaux par rapport aux amortissements financiers, déduction faite des provisions constituées en franchise d'impôt.

### 2-7 : Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

### 2-8 : Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Jusqu'au 31 Décembre 1999, la société était autorisée, pour le calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing et ce, à l'exclusion du mobilier et matériel de bureau et des voitures de tourisme.

L'application de ces modes d'amortissement, a conduit la société à :

Réintégrer les amortissements financiers, constatés comptablement ;

Déduire les amortissements fiscaux ;

Suivre les discordances dégagées pour chaque contrat, et en tenir compte à l'occasion de chaque cession, au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

A partir de l'an 2000, les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction

pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n° 2000-98 du 25 Décembre 2000.

Toutefois, les discordances entre les amortissements financiers et les amortissements fiscaux, nées avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, font l'objet d'un suivi et seront apurées progressivement par le biais de retraitements (réintégration ou déduction) au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

### 2-9 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créiteur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur

### NOTE 3 : CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

Les états financiers ci-joints traduisent des changements de méthodes de présentation de l'état de résultat, des provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle et des avances et acomptes reçus des clients.

#### 3-1 : L'état de résultat

L'état de résultat a été retraité afin d'améliorer l'intelligibilité des informations qui y sont contenues.

La présentation adoptée s'inspire du modèle préconisé pour les institutions bancaires et permet de dégager notamment les produits nets (l'équivalent du Produit Net Bancaire) ainsi que la dotation nette aux provisions et le résultat des créances radiées.

#### 3-2 : Provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle

Jusqu'au 31 Décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 Décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers, viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

#### 3-3 : Avances et acomptes reçus des clients

Eu égard à leur évolution, les avances et acomptes reçus des clients ont été reclasés aux passifs du bilan, au niveau de la rubrique « Autres passifs courants ».

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2001, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

## NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels, ces immobilisations sont amorties sur une durée de trois ans selon le mode linéaire.

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	2002	2001
Coût d'acquisition des logiciels	876 505	785 404
Amortissements cumulés	(703 236)	(605 225)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>173 269</b>	<b>180 179</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur ce poste sont indiqués ci-après :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Soldes au 31 Décembre 2001	785 404	(605 225)	180 179
Additions de l'exercice	91 101		91 101
Amortissements de l'exercice		(98 011)	(98 011)
<b>Soldes au 31 Décembre 2002</b>	<b>876 505</b>	<b>(703 236)</b>	<b>173 269</b>

**Note 5 : IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE**

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE 'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002 (exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amort.	Valeur brute						Amortissements				Valeur comptable nette	
		Début de période	Acqu.	Transferts	Cess.	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période ou transferts	Cessions	Mise en rebut		
Terrain	0%	-	39 168	-	-	-	39 168	-	-	-	-	39 168	
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	
Matériel de transport	20%	192 646	-	-	-	-	192 646	78 367	38 229	-	-	116 596	
Mobilier de bureau	10%	489 114	12 094	-	16 899	-	484 309	294 027	32 412	15 662	-	310 777	
Matériel informatique	15% et 33%	720 735	29 689	-	4 512	-	745 912	554 165	78 033	4 161	-	628 037	
Installations générales	10%	473 502	6 339	-	4 822	-	475 019	282 418	40 055	4 822	-	317 651	
Autres matériels	25%	76 020	-	-	76 020	-	-	73 170	1 479	74 649	-	-	
Constructions en cours		12 600	-	-	12 600	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAUX</b>		<b>1 995 287</b>	<b>87 290</b>		<b>114 853</b>		<b>1 967 724</b>	<b>1 312 817</b>	<b>190 208</b>	<b>99 294</b>		<b>1 403 731</b>	<b>563 993</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, un lot de matériel informatique étant amorti selon le mode dégressif.

**NOTE 6 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION**

Les immobilisations destinées à la location s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Immobilisations en location	297 230 948	(126 735 629)	170 495 319
- Immobilisations, contrats suspendus	30 286 268	(14 362 378)	15 923 890
- Immobilisations, contrats échus	85 331 552	(84 811 329)	520 223
- Immobilisations en cours	2 432 403	-	2 432 403
<b>Totaux</b>	<b>415 281 171</b>	<b>(225 909 336)</b>	<b>189 371 835</b>
- Provisions pour dépréciation ( voir note 3 et 9)		(3 770 327)	(3 770 327)
<b>Soldes au 31 décembre 2002</b>	<b>415 281 171</b>	<b>(229 679 663)</b>	<b>185 601 508</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur ce poste sont indiqués ci-après :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Soldes au 31 Décembre 2001	375 607 948	(197 165 433)	178 442 515
Reclassement des provisions en couverture de l'encours financier (voir note 3 et 9)		(3 615 916)	(3 615 916)
<b>Soldes retraités au 31décembre 2001</b>	<b>375 607 948</b>	<b>(200 781 349)</b>	<b>174 826 599</b>
Additions de l'exercice			
- Investissements	96 741 856	-	96 741 856
- Relocations	1 210 648	-	1 210 648
Retraits de l'exercice			
- Cessions à la valeur résiduelle	(43 694 840)	43 604 908	(89 932)
- Cessions anticipées	(12 183 739)	7 432 155	(4 751 584)
- Relocations	(2 247 314)	1 507 198	(740 116)
- Régularisations	(153 388)	149 935	(3 453)
Amortissements de l'exercice		(81 438 099)	(81 438 099)
Provisions de l'exercice (voir note 3 et 9)		(930 957)	(930 957)
- Dotations		776 546	776 546
- Reprises			
<b>Soldes au 31 Décembre 2002</b>	<b>415 281 171</b>	<b>(229 679 663)</b>	<b>185 601 508</b>

Les investissements de l'exercice en immobilisations destinées à la location s'élevant à D: 96 741 856 concernant 1 878 contrats mis en force au cours de l'exercice 2002 et 39 contrats en cours de mise en force.

Le coût des biens cédés à la valeur résiduelle, suite à l'arrivée à terme du contrat de location, s'élève à D : 43 694 840 et se rapporte à 1434 contrats ayant une valeur résiduelle de D : 89 932.

Les cessions anticipées ou partielles s'élèvent à la valeur nette de D: 4 751 584 et se rapportent à 366 contrats.

La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements s'élève à D: 81 438 099. Cette dotation calculée sur la durée du bail, correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer échu, telle qu'elle figure à l'échéancier de remboursement.

**NOTE 6 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION (suite)****6.1 : Analyse par secteur d'activité**

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	Valeur brute	Encours (a)
Bâtiment et travaux publics		
Entreprises de BTP	59 517 643	22 403 569
Carrières	9 706 476	3 970 738
Matériaux de construction	12 071 473	5 998 896
Industrie		
Textile, cuir et chaussures	21 423 090	9 002 815
Agro-alimentaire	63 348 902	28 865 850
Industries diverses	65 101 254	29 271 103
Tourisme et para tourisme	30 368 996	11 207 114

**TUNISIE LEASING – (Suite)**

Commerce et services		
Transport	37 321 891	12 168 236
Médical et para-médical	7 995 330	4 215 609
Commerce	91 735 831	49 090 541
Services	16 690 285	7 379 444
<b>Total</b>	<b>415 281 171</b>	<b>183 573 915</b>

**6.2 : Analyse par type de matériel**

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<b>Valeur brute</b>	<b>Encours (a)</b>
Matériels de BTP	57 349 992	20 102 624
Equipements hôteliers	7 315 592	3 480 139
Equipements industriels	56 274 793	24 447 730
Matériels informatiques	3 515 914	1 211 450
Véhicules légers	111 601 768	42 986 400
Matériels de manutention	4 084 382	1 700 070
Matériels de transport en commun	10 668 920	4 748 519
Matériels de transport de marchandises	68 691 374	25 510 793
Matériels médical et para-médical	5 592 672	2 424 616
Matériel divers	15 326 607	5 653 864
<b>Sous total</b>	<b>340 422 014</b>	<b>132 266 205</b>
Immobilier	74 859 157	51 307 710
<b>Total</b>	<b>415 281 171</b>	<b>183 573 915</b>

(a) Valeur comptable nette compte non tenu des régularisations des amortissements inclus dans les loyers perçus d'avance à la clôture de l'exercice

**NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Titres de participation	15 404 729	13 836 193
Titres immobilisés	1 275 490	1 145 490
Prêts au personnel	591 306	401 640
Dépôts et cautionnements versés	17 880	17 880
<b>Montant brut</b>	<b>17 289 405</b>	<b>15 401 203</b>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres de participation	(1 725 000)	(600 000)
<b>Montant libéré</b>	<b>15 564 405</b>	<b>14 801 203</b>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 198 742)	-
<b>Montant net</b>	<b>14 365 663</b>	<b>14 801 203</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<b>Montant total</b>	<b>Partie libérée</b>	<b>Partie non libérée</b>
Soldes au 31 Décembre 2001	13 836 193	13 236 193	600 000
Additions de l'exercice			
- Tuninvest Sicar	18 536	18 536	
- Tuninvest Innovations Sicar	1 500 000	375 000	1 125 000
- Société moderne de titrisation	50 000	50 000	
<b>Soldes au 31 Décembre 2002</b>	<b>15 404 729</b>	<b>13 679 729</b>	<b>1 725 000</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<b>Montant total</b>	<b>Partie libérée</b>	<b>Plus values</b>
Soldes au 31 Décembre 2001	1 145 490	1 145 490	-
Additions de l'exercice			
- S.P.P.A.S	110 000	110 000	-
- OXIA	25 000	25 000	-
Encaissements de l'exercice			
- Obligations B.N.D.T	(5 000)	(5 000)	-
<b>Soldes au 31 Décembre 2002</b>	<b>1 275 490</b>	<b>1 275 490</b>	<b>-</b>

TUNISIE LEASING – (Suite)

**NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (suite)**

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2002 comme suit :

<b>Emetteur</b>	<b>Nombre d'action</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Montant total</b>	<b>Partie non libérée</b>	<b>Date souscription</b>	<b>% détenu</b>
* Tuninvest Sicar	351 745	10	3 687 690		1994/2001/2002	35,17%
* Tunisie Sicar	219 999	10	2 199 990		1997	44,00%
* Tunisie Valeurs	15 000	100	1 617 699	600 000	1991/92/96/98	30,00%
* Tuninvest International Sicar	250 000	10	2 500 000		1998	25,00%
* Tunisie Factoring	239 997	10	2 399 970		1999	60,00%
* Tunis Call Center	14 997	10	149 970		1998	49,99%
* Sté Immob Méditerranéenne de Tunisie	12 994	100	1 299 400		1998	99,60%
* S T I F	1	10	10		2000	-
* Tuninvest Innovations Sicar	150 000	10	1 500 000	1 125 000	2002	27,27%
* Société moderne de titrisation	500	100	50 000		2002	10%
			<b>15 404 729</b>	<b>1 725 000</b>		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2002 comme suit :

<b>Emetteur</b>	<b>Nombre d'action</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Montant total</b>	<b>Partie non libérée</b>	<b>Date souscription</b>	<b>Observation</b>
* B.T.S	500	10	5 000		1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	35 000	10	350 000		2000	(*)
* TECHNOCARTERING	20 000	10	200 000		2001	(*)
* FLEXOPRINT	970	500	485 000		2001	(*)
* OXIA	7 500	10	75 000		2001	(*)
* AVITOP	5 049	10	50 490		2001	(*)
* S.P.P.A.S	2 200	50	110 000		2002	(*)
			<b>1 275 490</b>	<b>0</b>		

(\*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**Note 8 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

TABLEAU DE MOUVEMENT DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS 'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002 (exprimé en dinars)

<b>Désignation</b>	<b>Taux de résorption</b>	<b>Valeur brute</b>				<b>Résorptions</b>				<b>Valeur comptable nette</b>
		<b>Début de période</b>	<b>Addition</b>	<b>Transfert</b>	<b>Fin de période</b>	<b>Début de période</b>	<b>Dotation de la période</b>	<b>Transfert</b>	<b>Fin de période</b>	
Charges à répartir	33%	345 543	36 574	-	382 117	265 653	49 581	-	315 234	66 883
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 268 935	443 961	0	2 712 896	1 813 978	292 716	0	2 106 694	606 202
<b>TOTAUX</b>		<b>2 614 478</b>	<b>480 535</b>	<b>0</b>	<b>3 095 013</b>	<b>2 079 631</b>	<b>342 297</b>	<b>0</b>	<b>2 421 928</b>	<b>673 085</b>

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission et de remboursement, s'élevant à D: 292 716 figurent parmi les charges financières

**NOTE 9 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
<b>Clients ordinaires</b>			
- Impayés		5 732 011	6 569 852
- Intérêts de retard à facturer		27 661	29 943
- Avances et acomptes reçus	( A )	0	0
		<b>5 759 672</b>	<b>6 599 795</b>
<b>Montant brut</b>			
A déduire :			
- Provisions	( B )	(840 037)	(1 230 424)
- Produits réservés		(903 544)	(801 959)
		<b>4 016 091</b>	<b>4 567 412</b>
<b>Montant net</b>			
<b>Clients litigieux</b>			
- Impayés		11 161 106	10 673 329
<b>Montant brut</b>		<b>11 161 106</b>	<b>10 673 329</b>
A déduire :			
- Provisions	( B )	(6 460 012)	(6 280 149)
- Produits réservés		(1 838 546)	(1 892 993)
		<b>2 862 548</b>	<b>2 500 187</b>
<b>Montant net</b>			
<b>Solde des clients et comptes rattachés</b>		<b>6 878 639</b>	<b>7 067 599</b>

## TUNISIE LEASING – (Suite)

### 9.1 Clients en contentieux

Les risques encourus sur les clients en contentieux se détaillent ainsi :

	2002	2001
- Impayés	11 161 106	10 673 329
- Avances et acomptes reçus	(335 743)	
- Encours financiers	14 403 222	11 920 245
<b>Total brut</b>	<b>25 228 585</b>	<b>22 593 574</b>
A déduire :		
- Provisions	(9 930 349)	(9 440 236)
- Produits réservés	(1 838 546)	(1 892 993)
- Dépôt de garantie	(189 085)	(165 085)
<b>Total net</b>	<b>13 270 605</b>	<b>11 095 260</b>
Cautions bancaires et actifs financiers affectés	(20 000)	(67 580)
Leasing immobilier (décote 50%)	(3 226 665)	(1 988 627)
<b>Risques encourus</b>	<b>10 023 940</b>	<b>9 039 053</b>

### 9.2 Provisions pour dépréciation

La provision constituée pour la couverture des risques de non recouvrement des créances a été déterminée en conformité avec les normes prudentielles définies par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991.  
Les mouvements intervenus sur ce poste sont indiqués ci-après :

	2002	2001
- Solde en début de période	7 510 573	9 720 234
- Reprises de la période	(1 619 738)	(1 765 773)
- Dotations de la période	1 409 214	3 102 530
- Prélèvements sur les provisions non affectées	-	69 498
<b>Solde en fin de période</b>	<b>7 300 049</b>	<b>11 126 489</b>
Reclassement des provisions en couverture de l'encours financier	-	(3 615 916)
<b>Solde en fin de période retraité</b>	<b>7 300 049</b>	<b>7 510 573</b>

### 9.3 Produits réservés

Les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés à la clôture de l'exercice, sont déduit des comptes de produits et classés sous la rubrique "Produits réservés".

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce, conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Les mouvements intervenus sur ce poste sont indiqués ci-après :

	2002	2001
- Solde en début de période	2 694 952	2 854 510
- Transferts en Produits de la période		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(2 172 030)	(2 377 812)
- Intérêts de retard antérieurs	(522 922)	(476 698)
- Produits réputés réservés en fin de période		
- Intérêts inclus dans les loyers	2 110 148	2 172 030
- Intérêts de retard	631 942	522 922
<b>Solde en fin de période</b>	<b>2 742 090</b>	<b>2 694 952</b>

### Note 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	2002	2001
- Fournisseurs, avances	174 498	530 921
- Avances et acomptes au personnel	7 117	4 916
- Autres créances sur le personnel	8 935	33 596
- Compte courant Tunisie Factoring	72 226	3 008 984
- Compte courant S I M T	76 529	0
- Adhérents, contrats résiliés	47 608	84 512
- Autres comptes débiteurs	69 465	118 866
- Produits à recevoir des tiers	46 691	41 499
- Compte d'attente	33 861	30 808
- Charges constatées d'avance	584 767	99 703
<b>Total brut</b>	<b>1 121 697</b>	<b>3 953 805</b>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(25 705)	(25 705)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(47 890)	(84 793)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(32 716)	(32 716)
<b>Total net</b>	<b>1 015 386</b>	<b>3 810 591</b>

TUNISIE LEASING – (Suite)

**NOTE 11 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	2002	2001
- Billets de trésorerie	0	3 700 000
- Compte spécial ABC Tunisie en US\$	(A) 4 002 300	-
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	152 942	184 786
<b>Total</b>	<b>4 155 242</b>	<b>3 884 786</b>

(A) Ce compte présente au 31 décembre 2002 un solde de US\$ : 3.000.000 correspondant au montant de l'emprunt octroyé par ABC Tunis qui a été logé dans un compte spécial en devises chez ABC Tunisie en garantie du crédit de DT : 4.200.000 accordé par cette dernière et ce, sur autorisation de la B.C.T en date du 11 avril 2000.

**NOTE 12 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	2002	2001
- Banques	2 579 662	1 778 927
- Caisses	6 674	6 080
<b>Total</b>	<b>2 586 336</b>	<b>1 785 007</b>

**Note 13 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Capital social	(A) 15 000 000	12 500 000
- Actions propres	0	(67 010)
- Réserve légale	(B) 1 203 422	1 000 000
- Réserves pour réinvestissements exonérés	5 036 843	5 036 843
- Réserves affectées à l'augmentation du capital	5 000 000	7 500 000
- Résultats reportés	7 399 997	5 532 511
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>33 640 262</b>	<b>31 502 344</b>
Résultat de l'exercice (1)	3 601 190	4 068 431
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(C) 37 241 452</b>	<b>35 570 775</b>
Nombre d'actions (2)	1 500 000	1 250 000
Résultat par action (1) / (2)	2,401	3,255

(A) Au 31 Décembre 2002, le capital social est de DT : 15.000.000 composé de 1.500.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérée en totalité ( voir note 1).

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des société commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002 (exprimé en dinars)**

	Capital social	Actions Propres	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Réserves pour réinvestissements	Réserve spéciale de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2000	10 000 000	0	0	1 000 000	5 036 843	713 150	12 429 165	4 708 146	33 887 304
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juin 2001							4 708 146	(4 708 146)	0
Dividendes et tantîèmes versés sur le bénéfice de 2000							(1 564 800)		(1 564 800)
Dotation au fonds social							(40 000)		(40 000)
Augmentation de capital approuvée par l'A.G.E du 1er novembre 2001	2 500 000		7 500 000				(10 000 000)	0	0
Reprise réserve spéciale de reévaluation							(713 150)		(713 150)
Rachat actions propres		(67 010)							(67 010)
Résultat de l' exercice 2001								4 068 431	4 068 431
<b>Solde au 31 Décembre 2001</b>	<b>12 500 000</b>	<b>(67 010)</b>	<b>7 500 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>5 036 843</b>	<b>0</b>	<b>5 532 511</b>	<b>4 068 431</b>	<b>35 570 775</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16/05/2002							3 865 009	(4 068 431)	0
Dividendes et tantîèmes versés sur le bénéfice de 2001							(1 956 000)		(1 956 000)
Dividendes sur actions propres							9 624		9 624
Dotation au fonds social							(40 000)		(40 000)
Augmentation de capital approuvée par l'A.G.E du 1er novembre 2001	2 500 000		(2 500 000)						-
Rachat actions propres		(78 873)					(11 147)		(78 873)
Cession actions propres		145 883							134 736
Résultat de l' exercice 2002							(11 147)	3 601 190	3 601 190
<b>Solde au 31 Décembre 2002</b>	<b>15 000 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 203 422</b>	<b>5 036 843</b>	<b>0</b>	<b>7 399 997</b>	<b>3 601 190</b>	<b>37 241 452</b>

TUNISIE LEASING – (Suite)

**Note 15 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Dépôts et cautionnements reçus	3 491 798	4 131 574
<b>Total des autres passifs financiers</b>	<b>3 491 798</b>	<b>4 131 574</b>

**NOTE 16 : PROVISIONS**

Les provisions se détaillent par nature comme suit :

	<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Provisions pour risques non identifiés	(A) 1 160 842	1 160 842
- Provisions pour impôt différé	(B) 561 921	1 277 233
<b>Total des provisions</b>	<b>1 722 763</b>	<b>2 438 075</b>

(A) Voir note 2-5 : Politique de provisions

(B) Voir note 2-6 : Provisions pour impôt

**NOTE 17 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHEES**

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	91 376	52 121
- Factures non parvenues	157 500	137 000
<b>Sous total</b>	<b>248 876</b>	<b>189 121</b>
Fournisseurs d'immobilisations		
- Factures d'achats d'immobilisations	3 762 317	1 515 591
- Effets à payer	2 160 165	7 313 428
- Factures non parvenues	181 861	318 187
<b>Sous total</b>	<b>6 104 343</b>	<b>9 147 206</b>
<b>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>6 353 219</b>	<b>9 336 327</b>

TUNISIE LEASING – (Suite)

**Note 18 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Avances et acomptes reçus des clients	1 435 738	860 933
- Personnel, rémunérations dues	182	408
- Personnel, provisions pour congés payés	119 184	110 230
- Personnel, autres charges à payer	150 312	289 083
- Etat, retenues sur salaires	18 598	18 629
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	42 722	14 765
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	218 560	345
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	383 080	116 204
- Etat, TVA à payer	257 992	407 983
- Etat, autres impôts et taxes à payer	755 276	752 714
- Actionnaires, dividendes à payer	6 413	483
- C.N.S.S	80 377	81 223
- Autres comptes créditeurs	36 329	33 861
- Diverses charges à payer	52 351	50 000
- Divers produits constatés d'avance	0	28 589
- Loyers constatés d'avance	7 067 086	6 730 228
<b>Total</b>	<b>10 624 200</b>	<b>9 495 678</b>

**NOTE 19 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	17 728 116	36 052 338
- Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires locaux	22 930 000	17 341 663
- Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires étrangers	7 883 934	4 163 234
<b>Sous total (voir note 14)</b>	<b>48 542 050</b>	<b>57 557 235</b>
- Billets de trésorerie	34 800 000	8 700 000
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 404 086	13 195 108
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	398 818	225 011
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	669 206	797 642
- Banques, découvertes	1 108 232	1 618 941
<b>Total</b>	<b>86 922 392</b>	<b>82 093 937</b>

## TUNISIE LEASING – (Suite)

### NOTE 20 : PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des produits d'exploitation se présente ainsi :

		2002	2001
- Loyers de leasing		100 686 125	95 256 210
- Intérêts intercalaires		373 999	333 327
<b>Revenus bruts de leasing</b>	(A)	<b>101 060 124</b>	<b>95 589 537</b>
- Intérêts de retard		943 170	1 186 623
- Transferts en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		2 172 030	2 377 812
. Intérêts de retard antérieurs		522 922	476 698
- Produits réputés réservés en fin de période			
. Intérêts inclus dans les loyers		(2 324 724)	(2 172 030)
. Intérêts de retard		(417 366)	(522 922)
<b>Variation des produits réservés</b>		<b>(47 138)</b>	<b>159 558</b>
- Dotations aux amortissements des immobilisations en location	(B)	(81 438 099)	(76 451 490)
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>20 518 057</b>	<b>20 484 228</b>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		160 413 612	139 062 497
. A la fin de l'exercice		167 129 802	160 413 612
. Moyenne	(D)	163 771 707	149 738 055
- Produits de l'exercice	(A) - (B) =	(C)	19 622 025
- Taux moyen		(C) / (D)	11,98%                  12,78%

### NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

		2002	2001
- Intérêts des emprunts obligataires		4 872 205	6 402 373
- Intérêts des emprunts bancaires locaux		2 164 290	1 283 843
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers		1 805 923	2 064 556
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts		292 716	366 230
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	(A)	<b>9 135 134</b>	<b>10 117 002</b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		223 644	272 810
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement		1 636 200	663 253
- Pénalités fiscales		1 331	-
- Autres		(1 891)	(8 403)
<b>Total des autres charges financières</b>		<b>1 859 284</b>	<b>927 660</b>
- Intérêts refacturés		(235 599)	(596 737)
<b>Total général</b>		<b>10 758 819</b>	<b>10 447 925</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		122 064 150	113 261 595
. A la fin de l'exercice		114 197 047	122 064 150
. Moyenne ajustée	(B)	118 130 599	117 662 873
- Taux moyen (A) / (B)		7,73%	8,60%

### NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		2002	2001
- Produits des participations		601 039	636 900
- Plus values sur cession des titres Immobilisés		0	115 350
- Revenus des autres créances immobilisées		31 831	32 889
- Revenus des valeurs mobilières de placement		1 772	187
<b>Total</b>		<b>634 642</b>	<b>785 326</b>

### NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		2002	2001
- Salaires et complément de Salaires		1 233 387	1 118 919
- Bonus		220 000	281 000
- Indemnités représentatives de frais		50 919	37 786
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires		218 446	201 944
- Autres charges sociales		62 496	86 546
<b>Total</b>		<b>1 785 248</b>	<b>1 726 195</b>

## TUNISIE LEASING – (Suite)

### NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	2002	2001
- Achat de matières et fournitures	66 290	83 775
<u>Total des achats</u>	<u>66 290</u>	<u>83 775</u>
- Locations	221 903	184 310
- Charges locatives et de copropriété	27 091	25 359
- Entretiens et réparations	84 254	119 804
- Primes d'assurances	14 029	9 487
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	165 952	149 986
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>513 229</u>	<u>488 946</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	291 908	242 399
- Publicités, publications, relations publiques	217 652	226 688
- Déplacements, missions et réceptions	218 200	221 586
- Frais postaux et de télécommunications	199 973	243 007
- Services bancaires et assimilés	215 012	166 134
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 142 745</u>	<u>1 099 814</u>
- Jetons de présence	18 000	18 000
- Frais du contentieux	8 631	64 585
- Autres	12 781	5 820
<u>Total des charges diverses</u>	<u>39 412</u>	<u>88 405</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	35 177	31 711
- T.C.L	50 000	50 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	35 470	37 221
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>120 647</u>	<u>118 932</u>
<u>Total général</u>	<u>1 882 323</u>	<u>1 879 872</u>

### NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	2002	2001
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	98 011	67 421
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	190 208	206 723
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	49 581	52 746
<u>Total</u>	<u>337 800</u>	<u>326 890</u>

### NOTE 26 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	2002	2001
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	2 340 171	3 102 530
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 581 576)	(1 105 705)
- Crées radiées	988 382	695 245
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(814 707)	(660 068)
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>932 270</u>	<u>2 032 002</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 198 742	-
<u>Total des dotations aux provisions</u>	<u>2 131 012</u>	<u>2 032 002</u>

Compte tenu de la variation des produits réservés, les besoins de provisionnement de la société se sont élevés à D : 2.178.150 détaillés comme suit :

- Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	932 270
- Variation des produits réservés (voir note 20)	47 138
<u>Besoin au titre des créances douteuses</u>	<u>979 408</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 198 742
<u>Total</u>	<u>2 178 150</u>

Ce besoin de provisionnement a été couvert comme suit :

- Contribution de l'exercice établie conformément à la politique générale de la société (1% de l'encours des loyers des contrats actifs)	1 950 000
- Complément de dotation prélevée sur l'exercice	228 150
<u>Total</u>	<u>2 178 150</u>

Il en découle que le besoin pour le provisionnement des créances douteuses n'est que de D : 979.408 et s'est limité par conséquent à 50% de la contribution prévue par la politique générale

N'eut été les besoins de constituer une provision pour dépréciation des titres de participation, le surplus de la contribution de l'exercice soit D : 970.592 (D : 1.950.000 - D : 979.408) aurait renforcé les provisions non affectées. Celles-ci sont restées par conséquent inchangées au niveau de l'exercice précédent de D : 1.160.942 soit 0,6% de l'encours financier.

## TUNISIE LEASING – (Suite)

### NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	2002	2001
- Produits nets sur cessions d'immobilisations en leasing	100 981	146 833
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	2 078	0
- Autres gains sur éléments exceptionnels	13 342	76 563
<u>Total</u>	<u>116 401</u>	<u>223 396</u>

### NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	2002	2001
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	0	2 170
- Redressement fiscal en principal	0	532 864
- Pénalités fiscales	0	218 998
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	61 811	0
<u>Total</u>	<u>61 811</u>	<u>754 032</u>

### NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	2002	2001
Bénéfice comptable	5 027 399	5 226 203
A réintégrer		
- Amortissements financiers	3 931 566	5 095 158
- Dotations aux provisions	3 538 913	3 102 530
- Provisions fiscales 1999/1998 pour affaires en cours	1 218 224	1 645 499
- Diverses charges non déductibles	85 408	299 447
A déduire		
- Différences entre amortissements financiers et amortissements fiscaux des immobilisations cédées au cours de l'exercice	85 140	2 351 594
- Provisions fiscales 1999/1998 pour affaires en cours	1 218 224	1 645 499
- Reprises sur provisions comptables	715 312	1 220 368
- Dividendes et tantièmes	599 039	636 900
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>11 183 795</u>	<u>9 514 476</u>
Provisions pour créances douteuses	3 538 913	3 725 616
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>7 644 882</u>	<u>5 788 860</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	520 000	
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	3 050 000	2 481 000
<u>Base imposable</u>	<u>4 074 882</u>	<u>3 307 860</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	1 426 209	1 157 772
A imputer		
- Excédent d'impôt dégagé sur la déclaration de l'exercice précédent	0	0
- Acomptes provisionnels payés	1 041 995	1 036 304
- Retenues sur placements	1 134	5 264
<u>Impôt à payer (différé)</u>	<u>383 080</u>	<u>116 204</u>

### NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

		2002	2001
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 9	17 273 124
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 9	(16 920 778) (17 273 124)
- Avances et acomptes reçus client en début de période	-	Note 18	(860 933) (854 137)
- Avances et acomptes reçus client en fin de période	+	Note 18	1 435 738 860 933
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	Note 6	(467 079) (294 079)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 15	(4 131 574) (2 968 742)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 15	3 491 798 4 131 574
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 18	(6 730 228) (5 744 755)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 18	7 067 086 6 730 228
- TVA collectées	+		15 975 316 15 395 559
- Revenus bruts de l'exercice	+	Note 20	101 060 124 95 589 537
- Intérêts de retard	+	Note 20	943 170 1 186 623
- Crédences virées en Pertes	-	Note 26 et 28	(1 050 193) (695 245)
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>117 085 571</u>	<u>111 797 825</u>

**TUNISIE LEASING – (Suite)**

**NOTE 31 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Charges à répartir	+ Note 8	36 574	38 771
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 10	(4 916)	(7 448)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 10	7 117	4 916
- Autres créances sur le personnel en début de période	- Note 10	(33 596)	(21 980)
- Autres créances sur le personnel en fin de période	+ Note 10	8 935	33 596
- Charges constatées d'avance en début de période	- Note 10	(99 703)	(101 524)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ Note 10	584 767	99 703
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 17	189 121	243 905
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 17	(248 876)	(189 121)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 18	408	0
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 18	(182)	(408)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 18	110 230	87 703
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 18	(119 184)	(110 230)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 18	289 083	269 222
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 18	(150 312)	(289 083)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 18	18 629	15 722
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 18	(18 598)	(18 629)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 18	14 765	15 675
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 18	(42 722)	(14 765)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 18	81 223	62 380
- C.N.S.S en fin de période	- Note 18	(80 377)	(81 223)
- C.N.R en début de période	+ Note 18	0	518
- C.N.R en fin de période	- Note 18	0	0
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 18	50 000	22 000
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 18	(52 351)	(50 000)
- TVA, payées sur biens et services	+ Note 23	274 183	241 808
- Charges de personnel	+ Note 24	1 785 248	1 726 195
- Autres charges d'exploitation	- Note 24	1 882 323	1 879 872
- Impôts et taxes	- Note 24	(120 647)	(118 932)
<b>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</b>		<b>4 361 142</b>	<b>3 738 643</b>

**NOTE 32 : INTERETS PAYES**

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Frais d'émission d'emprunt	+ Note 8	443 961	154 045
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 18	345	286 454
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 18	(218 560)	(345)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	+ Note 19	13 195 108	10 716 951
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	- Note 19	(1 404 086)	(13 195 108)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+ Note 19	225 011	91 837
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	- Note 19	(398 818)	(225 011)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+ Note 19	797 642	736 129
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	- Note 19	(669 206)	(797 642)
- Charges financières	+ Note 21	10 758 819	10 447 925
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 21	(292 716)	(366 230)
<b>Intérêts payés</b>		<b>22 437 500</b>	<b>7 849 005</b>

**NOTE 33 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 18	116 204	752 295
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 18	(383 080)	(116 204)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 18	752 714	4 716
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 18	(755 276)	(752 714)
- TVA payées	+ Note 24	5 617 987	2 560 212
- Impôts et taxes	+ Note 24	120 647	118 932
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 29	1 426 209	1 157 772
- Redressement fiscal		0	751 862
<b>Impôts et taxes payés</b>		<b>6 895 405</b>	<b>4 476 871</b>

**NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+ Note 17	9 147 206	6 936 709
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	- Note 17	(6 104 343)	(9 147 206)

TUNISIE LEASING – (Suite)

- Fournisseurs, avances en début de période	- Note 10	(530 921)	(157 691)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+ Note 10	174 498	530 921
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 4	91 101	124 274
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 5	87 290	195 594
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	96 741 856	103 500 972
- TVA sur Investissements	+ Note 11	10 233 137	12 306 812
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>			
<u>d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		109 839 824	114 290 385

**NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	89 932	74 634
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	4 751 584	7 819 901
- Plus-values sur Cessions anticipées	+ Note 27	100 981	146 833
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 5	15 559	2 089
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 27	2 078	0
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres			
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	- Note 28	0	(2 170)
<u>Encaissements provenant de la cession</u>			
<u>d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		4 960 134	8 041 287

**NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Actions propres	- Note 13	78 873	67 010
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+ Note 7	443 536	1 724 795
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ Note 7	135 000	2 785 490
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+ Note 7	353 722	216 338
- Dépôts et cautionnements versés au cours de l'exercice	+ Note 7	0	1 800
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>			
<u>d'immobilisations financières</u>		1 011 131	4 795 433

**NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Actions propres	+ Note 13	134 736	
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	0	2 690 000
- Remboursements sur obligations au cours de l'exercice	+ Note 7	5 000	5 000
- Remboursements sur prêts au personnel	+ Note 7	195 900	202 480
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 22	0	115 350
- Avances reçue sur cession de titres en début de période	- Note 18	0	(450 000)
<u>Encaissements provenant de la cession</u>			
<u>d'immobilisations financières</u>		335 636	2 562 830

**NOTE 38 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Dividendes et tantièmes	+ Note 13	1 946 376	1 564 800
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 18	483	315
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 18	(6 413)	(483)
- Dotation au fonds social	+ Note 13	40 000	40 000
<u>Dividendes et autres distributions</u>		1 980 446	1 604 632

**NOTE 39 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 10	41 499	13 682
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 10	(46 691)	(41 499)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 10	118 866	120 277
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 10	(69 465)	(118 866)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	+ Note 10	3 008 984	6 093 146
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	- Note 10	(72 226)	(3 008 984)
- Compte courant SIMT en début de période	+ Note 10	0	514 743
- Compte courant SIMT en fin de période	- Note 10	(76 529)	0
- Comptes d'attente en début de période	+ Note 10	30 808	32 746
- Comptes d'attente en fin de période	- Note 10	(33 861)	(30 808)
- Placements en titres en début de période	+ Note 11	3 700 000	0

- Placements en titres en fin de période <b><u>TUNISIE LEASING – (Suite)</u></b>	- Note 11	0	(3 700 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 18	(33 861)	(20 573)
- Autres comptes crédeuteurs en fin de période	+ Note 18	36 329	33 861
- Autres produits constatés d'avance en début de période	- Note 18	(28 589)	(39 797)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 18	0	28 589
- Concours bancaires courants en début de période	- Note 19		(4 000 000)
- Concours bancaires courants en fin de période	+ Note 19		8 700 000
- Produits des placements	+ Note 22	634 642	669 976
- Autres gains exceptionnels	+ Note 27	13 342	76 563
<b>Autres flux de trésorerie</b>		<b>7 223 248</b>	<b>5 323 056</b>

A : Présentés en 2002 sous la rubrique des flux liés au financement à court terme

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 30 juin 2000, nous avons examiné les états financiers de la Société « Tunisie Leasing » pour la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2002.

2- Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance, et notamment celles consignées dans la note n° 93 – 23 de la Banque Centrale de Tunisie et compte tenu des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91 – 24 du 17 décembre 1991.

3- Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2002 font apparaître un total du bilan de D : 216 013 121 , et un bénéfice net de D : 3 601 190.

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'entreprise, à l'exception de la convention de prééminence du fonds sur la forme.

### OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Société « Tunisie Leasing » arrêtés au 31 décembre 2002, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société et les changements intervenus dans cette situation pour l'exercice clos à cette date.

### VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

6- Les états financiers ci-joints traduisent des changements de méthodes de présentation de l'état de résultat, des provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle et des avances et acomptes reçus des clients.

\* L'état de résultat

L'état de résultat a été retraité afin d'améliorer l'intelligibilité des informations qui y sont contenues.

La présentation adoptée s'inspire du modèle préconisé pour les institutions bancaires et permet de dégager notamment les produits nets (l'équivalent du Produit Net Bancaire) ainsi que la dotation nette aux provisions et le résultat des créances radiées.

\* Provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle

Jusqu'au 31 décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers, viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

\* Avances et acomptes reçus des clients

Eu égard à leur évolution , les avances et acomptes reçus des clients ont été reclasés aux passifs du bilan, au niveau de la rubrique « Autres passifs courants ».

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2001, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

7- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes, données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 10 avril 2003

**Le Commissaire aux Comptes**

**FINOR**

**Fayçal DERBEL**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, nous vous informons que votre conseil d'administration nous a donné avis des opérations suivantes régies par les dispositions de l'article précité.

TUNISIE LEASING – (Suite)

**1- CONVENTIONS ANTERIEURELLEMENT AUTORISEES**

1-1 Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2000, a entériné les modalités de rémunération des avances consenties à Tunisie Factoring. Les intérêts facturés sont identiques à ceux supportés par Tunisie Leasing au titre des ressources sur lesquelles ont été imputées les avances consenties.

1-2 Votre conseil d'administration réuni le 31 juillet 2001, a autorisé son Président à donner toutes les cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

A la clôture de l'exercice, les cautions données au profit de la Citibank, de l'Amen Bank et de la Banque de Tunisie et des Emirats d'investissements, s'élèvent respectivement à MDT : 13.500, MDT : 5.000 et MDT : 5.000.

**2- CAUTIONS NOUVELLES**

2-1 Votre conseil d'administration réuni le 25 août 2002, a ratifié la caution solidaire en faveur de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » pour les besoins de la construction du siège social de votre société et ce, au titre du prêt de MDT : 2 400 contracté auprès de la Société Tunisienne de Banque.

2-2 Votre conseil d'administration réuni le 08 avril 2003, a autorisé l'émission par Tunisie Leasing de billets de trésorerie à souscrire par Tunisie Factoring et ce, dans la limite de MDT : 12.000.

Dans ce cadre, il a ratifié l'émission par votre société de trois billets de trésorerie, souscrits par Tunisie factoring pour un montant total de MDT : 6 200, détaillé comme suit :

- un billet de MD : 2 000 échéant le 26 mai 2004, au taux de 7,6% ;
- un billet de MD : 850 échéant le 9 février 2003, au taux de 7,1% ;
- un billet de MD : 3 350 échéant le 29 janvier 2003, au taux de 7,1%.

Toutes ces opérations ne suscitent de notre part aucune remarque particulière.

Par ailleurs, et de notre côté nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs ou ses dirigeants directement ou indirectement ou par personnes interposées.

Tunis, le 10 avril 2003

**Le Commissaire aux Comptes**

**FINOR**

**Fayçal DERBEL**